Plages, réouverture ce jeudi pour un test grandeur nature

Avec l'accès au littoral à nouveau autorisé, le long week-end de l'Ascension symbolisera une nouvelle étape dans le cadre d'un déconfinement progressif et concerté, appuie le préfet de Corse, Franck Robine. Mais il faudra, partout dans l'île, respecter des règles élémentaires

Nous avons mené une réouverture des plages, sur un test grandeur nature, en tenant compte de la saison touristique qui commence. Nous sommes dépositaires d'un agent de liberté et de responsabilité. Bien sûr, il y aura des contrôles, et la gendarmerie nationale présente à cet endroit, du moins avec mes pouvoirs de maintien. Mais cela se sera pour l'aspect et l'image. Mais moi, je le répète, une fois en contact sur de responsabilités des Corses et ne leur faire confiance parce qu'ils ont été compétents pendant deux mois et demi, c'est dur. Il n'y a aucune raison pour que ce test grandeur nature à la ville de l'ensemble de la même chose ne soit pas plutôt positif. »

Le préfet de Corse a officiellement confirmé, lux, la date de réouverture des plages dans l'île. Dès ce jeudi, donc, les Corses vont pouvoir retrouver un littoral vierge de toute présence humaine depuis le 17 mars dernier. Un littoral, nos plages, mais aussi des sentiers naturels, des lieux de pêche de plaisance à nouveau accessibles. Il ne s'agit pas d'un après-midi à pédale sur une piste ou d'une promenade en famille, mais bien d'une ouverture de la pratique sportive.

En centre-ville d'Ajaccio, une plage sous le regard de la citadelle. Finalement, la cité impériale rouvre aussi.

PHOTO ANTOINE VITKINE

La cohérence territoriale privilégiée

Avant de revenir dans le vif du sujet, Franck Robine a mentionné quelques éléments de contexte, expliquant que « dès gouvernement avait associé aux maires et aux préfets la possibilité de rouvrir les plages mais à l'appui non-unique et un strict respect sur le respect des mesures sanitaires. Cela pour l'aspect sécurisant, mais aussi pour l'aspect incitatif. Nous y travaillons depuis le 11 mai. Il faut à être présent, dans un cadre différent pour la Corse-du-Sud, avec l'ensemble des maires concernés, soit 32 dès et mes collègues de Haute-Corse. Il fait de même avec les maires de son département. Pour ma part, j'ai terminé ma circonférence [tournée] et [et] [illegible], le maintien général de la confinement ainsi que la non-mobilité est fixé au maintenant permanent sauf du [illegible] pour [illegible] sous quelques conditions en [illegible] possible à nous réouvrir. Il reste aux maires de Corse dans leur quasi-totalité [illegible] à nouveau possible pour le week-end de l'Ascension et le week-end de l'Ascension. »

Les arrêtés à cet effet devraient être signés dès lors.

« A ceux-là, le travail fait par les maires qui ont eu à cœur d'une cohérence territoriale [illegible] sur leur de travailler chacun dans son coin séparément par les [illegible] de vie. C'est-à-dire une communauté de communes. Ces dernières ont travaillé aux [illegible] en [illegible] intelligence [illegible] d'échanges entre eux pour offrir un cadre fiable et compréhensible par tous ceux qui veulent en profiter. Dans le même esprit de cohérence territoriale, ces deux projets se sont ouverts pour rapprocher les deux départements. Il était très clairement préférable que l'on ne définisse pas des modalités totalement différentes, ce qui aurait été mal compris par les Corses. »

En outre, une cohérence entre les activités a été trouvée. À cet égard, cela même si ce qui apparaît aux maires de solliciter le préfet pour la réouverture des plages, il apparaît aux maires de la Balagne que la réouverture des parcs de chasse et des activités aquatiques.

En mer, un rayon de 54 miles nautiques

« Nous avons donc décidé de faire sous de plages et parallèlement à l'heure aux maires, nous [illegible] [illegible] pour les maires qui en font la demande. Réouverture des ports de plaisance, les activités nautiques. Toujours dans ce même esprit de cohérence, le préfet maritime a pris hier un arrêté permettant la navigation de plaisance sur l'ensemble du bassin méditerranéen. Il a été fixé que dans cette dernière deux [illegible] dans un rayon de 54 miles nautiques soit en la navigation sur la mer de 300 kilomètres qui relient sur la partie terrestre. Ce rayon fixe sous à fait complet et compréhensible. Il est arrivé que la [illegible] quelques pages [illegible], on se [illegible] [illegible] dans un rayon de 300 mètres. »

Dernier [illegible] cette chaîne de cohérence [illegible] : les propriétaires [illegible] dans le [illegible] de [illegible] par des critères [illegible] à [illegible]. Ainsi, [illegible] pas tout faire sur la plage de Corse dans la période qui [illegible]. Tout n'est pas permis et pas tout le temps. »

Concrètement, les plages seront ouvertes de lever au coucher du soleil sur l'ensemble du territoire insulaire. À la demande des maires, les plages-[illegible] [illegible] [illegible] [